

I. ENVIRONNEMENT

Rappel :

1^{er} octobre 2007 : entrée en vigueur de la nouvelle réglementation pour les installations de traitement de surface

Textes réglementaires :

✚ Agrément d'organismes de contrôle des installations de refroidissement par dispersion d'eau :

Arrêté du 1er juin 2007 portant agrément des organismes pour le contrôle des installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVP0756508A>

✚ Mode de calcul de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique

Décret n° 2007-1311 du 5 septembre 2007 relatif aux modalités de calcul des redevances des agences de l'eau et modifiant le code de l'environnement

http://www.legifrance.gouv.fr/imagesJOE/2007/0907/joe_20070907_0207_0001.pdf

✚ Redevances d'assainissement :

Décret n° 2007-1339 du 11 septembre 2007 relatif aux redevances d'assainissement et au régime exceptionnel de tarification forfaitaire de l'eau et modifiant le code général des collectivités territoriales

http://www.legifrance.gouv.fr/imagesJOE/2007/0913/joe_20070913_0212_0003.pdf

✚ Procédures de mise en demeure des installations classées :

Circulaire du 3 août 2007

Circulaire non parue au journal officiel – application immédiate.

Texte sur demande auprès de la CCI

✚ Modalités de recouvrement des redevances des agences de l'eau

http://www.legifrance.gouv.fr/imagesJOE/2007/0916/joe_20070916_0215_0001.pdf

✚ Modalités de calcul de la facture eau

Arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVO0765371A>

✚ Laboratoires agréés pour effectuer certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère (JO du 22/09/07)

Arrêté du 4 juin 2007 portant agrément des laboratoires ou des organismes pour effectuer certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère

L'arrêté du 7 décembre 2006 est abrogé.

http://www.legifrance.gouv.fr/imagesJOE/2007/0922/joe_20070922_0220_0002.pdf

 **Eau :**

Arrêté du 3 juillet 2007 portant agrément d'un organisme spécialisé dans la recherche, l'expérimentation et la mise en œuvre des moyens de combattre les pollutions accidentelles des eaux (texte non paru au Journal officiel)

http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/bo/200716/eat_20070016_0100_0007.pdf

Circulaire du 17 juillet 2007 relative à la production opérationnelle de la vigilance « crues » (texte non paru au Journal officiel)

http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/bo/200716/eat_20070016_0100_0009.pdf

A lire / A voir / A suivre :

✚ Réunion d'information REACH :

Le 26 octobre après midi aura lieu à Dijon dans les locaux de la maison des entreprises une réunion d'information sur la directive REACH.

Cette réunion sera axée sur les utilisateurs aval de produits chimiques.

Elle sera alimentée par des témoignages d'industriels ainsi que par le retour d'expérience du CETIM qui anime une action collective REACH en Picardie et en Ile de France.

La CCI vous fera parvenir ultérieurement une invitation.

✚ Salon Innovia – Journée professionnelle le 19 octobre 2007

Premier salon éco-conçu de France, le Salon Innovia présente du 19 au 21 octobre 2007, à Dole, un nouveau panel de concepts et de solutions innovantes en environnement. L'édition 2007 invite pour la première fois les entreprises franc-comtoises à partager et s'informer des défis que pose l'incursion de la thématique environnementale dans leur quotidien professionnel. Innovia 2007 propose trois tables rondes le vendredi 19 octobre pour une journée spéciale dédiée aux acteurs du développement économique.

10h - 11h30

« Faire de la contrainte environnementale un vecteur de performance »

Dix ans de certification et de management environnemental : Etat des lieux, témoignages et perspectives.

14h - 15h30

« Innovia : 8 thématiques mises à l'épreuve de leur rentabilité »

Air, Bruit, Eau, Eco-Conception, Energie, Déchets, Habitat, Transport : 8 foyers d'économies à la portée des entreprises en 8 exemples concrets. Débat avec la salle concernant les principaux foyers d'économies et de rentabilité additionnelle associés à la protection de l'environnement et de ses ressources naturelles.

16h - 18h

« Perspectives d'industrialisation de la filière énergétique de l'Hydrogène »

Production, stockage, transport et utilisations : les défis industriels d'aujourd'hui et de demain.

Conférence animée par Jacques BARRAUX, directeur de la rédaction du journal « Les Echos » jusqu'en septembre 2007.

www.salon-innovia.com

✚ Réservoirs enterrés et équipements annexes :

Un projet d'arrêté a pour objectif d'abroger et remplacer l'arrêté du 22 juin 1998 relatif aux réservoirs enterrés de liquides inflammables et de leurs équipements annexes.

Le texte prévoit que tous les réservoirs simple enveloppe enterrés en contact avec le sol, installés avant le 18 juillet 1998 soit remplacés ou transformés par des réservoirs normalisés en acier à double enveloppe ou par réservoirs placés dans une fosse constituant une enceinte fermée et étanche, réalisée de manière à permettre la détection d'une éventuelle présence de liquide en point bas de la fosse.

✚ Modalités de contrôle périodique de certaines catégories d'installations soumises à déclaration

Des projets d'arrêtés vont introduire un point 1.8 dans les arrêtés types des 14 rubriques de la nomenclature ICPE concernées par le contrôle périodique des installations soumises à déclaration.

Ce point 1.8 précise les modalités de ce contrôle périodique.

Les rubriques ICPE concernées sont les rubriques suivantes :

- 1111
- 1172
- 1173
- 1155
- 1331

- 1414
- 1434
- 1413
- 2220
- 2550
- 2551
- 2552
- 2564
- 2565 ;

 **Chaudières présentes dans des installations existantes de combustion d'une puissance supérieure à 20MW/th**

Un projet modificatif de l'arrêté du 30 juillet 2003 est en cours afin de réviser à la baisse les flux limites annuels d'émissions pour les NOx et le SO2, d'ajouter un flux limite annuel sur les poussières et des valeurs limites en concentration pour les installations fonctionnant au fiouLL

II. SECURITE

Textes réglementaires :

Aptitude à l'usage des produits de construction :

Arrêté du 20 juillet 2007 portant application à certains aciers de construction du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVK0751465A>

Arrêté du 20 juillet 2007 portant application aux boisseaux en terre cuite et céramique du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVK0751642A>

Arrêté du 20 juillet 2007 portant application à certains équipements de régulation du trafic routier du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVK0751651A>

Arrêté du 20 juillet 2007 portant application à certaines feuilles souples d'étanchéité du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVK0751661A>

Arrêté du 20 juillet 2007 portant application aux systèmes de détection et d'alarme incendie et aux installations fixes de lutte contre l'incendie du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction, modifié par les décrets n° 95-1051 du 20 septembre 1995 et n° 2003-947 du 3 octobre 2003

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVK0752126A>

Arrêté du 20 juillet 2007 portant application aux lambris et bardages en bois du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVK0752136A>

Arrêté du 20 juillet 2007 portant application à certains mélanges bitumineux pour la construction de routes du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVK0752147A>

Arrêté du 20 juillet 2007 portant application aux plaques ondulées bitumées, aux tôles et bandes métalliques totalement supportées de couverture et de bardage et aux lanterneaux ponctuels du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVK0752153A>

Arrêté du 20 juillet 2007 portant application aux fenêtres et portes extérieures du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVK0752157A>

Arrêté du 20 juillet 2007 portant application à certains produits pour bétons, mortiers et coulis du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVK0752171A>

Arrêté du 20 juillet 2007 portant application à certains produits préfabriqués en béton du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVK0752394A>

Arrêté du 20 juillet 2007 portant application aux revêtements de sols sportifs intérieurs du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVK0752441A>

Arrêté du 20 juillet 2007 portant application aux produits en staff du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVK0752459A>

Arrêté du 20 juillet 2007 portant application aux tubes en cuivre du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction, modifié par les décrets n° 95-1051 du 20 septembre 1995 et n° 2003-947 du 3 octobre 2003

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVK0752478A>

Avis relatif à l'application du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction et de l'arrêté du 20 juillet 2007 appliquant ce décret à certains équipements de régulation du trafic routier (directive du Conseil des Communautés européennes 89/106/CEE du 21 décembre 1988)

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVK0762995V>

Avis relatif à l'application du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992, modifié par les décrets n° 95-1051 du 20 septembre 1995 et n° 2003-947 du 3 octobre 2003, concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction et de l'arrêté du 20 juillet 2007 appliquant ce décret à certains éléments de systèmes de détection et d'alarme incendie et certains éléments d'installations fixes de lutte contre l'incendie (directive du Conseil des Communautés européennes 89/106/CEE du 21 décembre 1988)

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVK0763019V>

Avis relatif à l'application du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction et de l'arrêté du 20 juillet 2007 appliquant ce décret aux lambris et bardages en bois (directive du Conseil des Communautés européennes 89/106/CEE du 21 décembre 1988)

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVK0763036V>

Avis relatif à l'application du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction et de l'arrêté du 20 juillet 2007 appliquant ce décret à certaines feuilles souples d'étanchéité (directive du Conseil des Communautés européennes 89/106/CEE du 21 décembre 1988)

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVK0763001V>

Avis relatif à l'application du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction et de l'arrêté du 20 juillet 2007 appliquant ce décret à certains aciers de construction (directive du Conseil des Communautés européennes 89/106/CEE du 21 décembre 1988)

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVK0762915V>

Avis relatif à l'application du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction et de l'arrêté du 20 juillet 2007 appliquant ce décret aux boisseaux en terre cuite/céramique pour conduits de fumée (directive du Conseil des Communautés européennes 89/106/CEE du 21 décembre 1988)

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVK0762991V>

Avis relatif à l'application du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction et de l'arrêté du 20 juillet 2007 appliquant ce décret à certains mélanges bitumineux pour la construction de routes (directive du Conseil des Communautés européennes 89/106/CEE du 21 décembre 1988)

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVK0763041V>

Avis relatif à l'application du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction et de l'arrêté du 20 juillet 2007 appliquant ce décret aux plaques ondulées bitumées, aux tôles et bandes métalliques totalement supportées de couverture et de bardage et aux lanterneaux ponctuels (directive du Conseil des Communautés européennes 89/106/CEE du 21 décembre 1988)

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVK0763049V>

Avis relatif à l'application du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992, modifié par les décrets n° 95-1051 du 20 septembre 1995 et n° 2003-947 du 3 octobre 2003, concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction et de l'arrêté du 20 juillet 2007 appliquant ce décret aux fenêtres et portes extérieures (directive du Conseil des Communautés européennes 89/106/CEE du 21 décembre 1988)

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVK0763060V>

Avis relatif à l'application du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction et de l'arrêté du 20 juillet 2007 appliquant ce décret à certains produits préfabriqués en béton (directive du Conseil des Communautés européennes 89/106/CEE du 21 décembre 1988)

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVK0763067V>

Avis relatif à l'application du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction et de l'arrêté du 20 juillet 2007 appliquant ce décret à certains produits pour bétons, mortiers et coulis (directive du Conseil des Communautés européennes 89/106/CEE du 21 décembre 1988)

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVK0763070V>

Avis relatif à l'application du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction et de l'arrêté du 20 juillet 2007 appliquant ce décret aux revêtements de sols sportifs intérieurs (directive du Conseil des Communautés européennes 89/106/CEE du 21 décembre 1988)

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVK0763077V>

Avis relatif à l'application du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction et de l'arrêté du 20 juillet 2007 appliquant ce décret aux produits en staff (directive du Conseil des Communautés européennes 89/106/CEE du 21 décembre 1988)

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVK0763085V>

Avis relatif à l'application du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction et de l'arrêté du 20 juillet 2007 appliquant ce décret aux tubes en cuivre (directive du Conseil des Communautés européennes 89/106/CEE du 21 décembre 1988)

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVK0763090V>

Arrêté du 10 septembre 2007 relatif aux attestations de prise en compte des règles de construction parasismique à fournir lors du dépôt d'une demande de permis de construire et avec la déclaration d'achèvement de travaux

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVU0765272A>

Arrêté du 14 septembre 2007 modifiant l'arrêté du 9 mai 1994 relatif au rendement des chaudières à eau chaude alimentées en combustibles liquides ou gazeux et leur marquage

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVE0756761A>

ERP :

Décret n° 2007-1327 du 11 septembre 2007 relatif à la sécurité et à l'accessibilité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, modifiant le code de la construction et de l'habitation et portant diverses dispositions relatives au code de l'urbanisme

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVU0762082D>

Arrêté du 11 septembre 2007 relatif au dossier permettant de vérifier la conformité de travaux de construction, d'aménagement ou de modification d'un établissement recevant du public avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVU0763039A>

EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES AU PHTALATE DE DIETHYLHEXYLE (DEHP)

Le phtalate de diéthylhexyle (DEHP) est un composé toxique pour la reproduction massivement utilisé dans l'industrie des matières plastiques. Les chercheurs de l'INRS ont mis au point une méthode inédite permettant d'évaluer simplement et avec précision l'exposition des travailleurs à ce produit chimique.

www.inrs.fr

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

Un décret fixant de nouvelles valeurs limites d'exposition professionnelle devrait sortir prochainement. Ce décret transposera la Directive 2006/15/CE du 7 février 2006 établissant une deuxième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle. Il fixera également des VLEP contraignantes pour 30 substances figurant dans la directive 2000/39 /CE transposée par l'arrêté du 30 juin 2004, qui donnait jusqu'à présent des VLEP indicatives. Il fixera également des valeurs contraignantes pour les fibres céramiques réfractaires (FCR).

BUREAU D'EVALUATION DES RISQUES DES PRODUITS ET AGENTS CHIMIQUES (BERPC)

Un arrêté publié le 5 septembre 2007 crée le Bureau d'évaluation des risques des produits et agents chimiques (BERPC), chargé d'évaluer les dossiers de déclaration des substances nouvelles. Ce bureau est une émanation de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), anciennement en charge de cette évaluation et de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris), déjà en charge de l'évaluation des biocides. Dans les prochaines années, le BERPC jouera un rôle important dans l'évaluation des substances existantes dans le cadre du règlement Reach.

Arrêté du 24 août 2007 modifiant l'arrêté du 27 juin 1994 pris en application de l'article R. 231-52-1 du code du travail portant agrément de l'Institut national de recherche et de sécurité pour l'examen des dossiers de déclaration des substances nouvelles

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MTST0764028A>

Arrêté du 24 août 2007 modifiant l'arrêté du 28 juin 1994 modifié fixant le montant des redevances dues à l'Institut national de recherche et de sécurité au titre de la déclaration des substances nouvelles

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MTST0764044A>

A lire / A voir / A visiter :

Semaine européenne de la santé et de la sécurité au travail :

Un colloque sur la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) est organisé le 25 octobre 2007 de 9 à 16h au Palais des congrès Micropolis à Besançon
Renseignements et inscription : dr-franch.branches-entreprisesravail.gouv.fr

Principaux textes officiels en hygiène et sécurité parus en juillet-août 2007 :

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Rubrique2f/\\$File/Visu.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Rubrique2f/$File/Visu.html)

Amiante :

Nouvelle version du guide de prévention des Travaux de retrait ou de confinement d'amiante ou de matériaux en contenant (ED 815)

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%20815/\\$File/ed815.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%20815/$File/ed815.pdf)